

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

---

#### Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 15/01/2018 et du 29/01/2018
3. Maquettes pédagogiques de la nouvelle offre de formation
4. Convention de partenariat avec la Fondation René Cassin
5. Modification des statuts de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
6. Demande de subvention pour le Concours de Conseil Juridique - MédiaDroit
7. Divers

#### Etaient présents :

##### Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
Mme Bénédicte GIRARD, Vice-Doyen Licence Droit  
M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Masters Droit  
Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES  
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

##### Membres élus :

###### Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Mme Estelle NAUDIN, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Maternelle STAUB

###### Collège B

Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER M. Pierre SCHAEFFER, M. Patrice HILT

###### Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Alizée BERRETZ, M. Alexandre HOURLIER

MédiaDroit :

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA, M. Olivier TRABACH

UNI :

M. Jean-Philippe MOUGEOT

Personnalités extérieures :

M. Cedric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,  
M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,  
M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg,  
Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**Avaient donné procuration :**

Membres élus :

Collège A

M. Jean-Patrice STORCK à M. RITLENG

Mme Caroline KLEINER à Mme Estelle NAUDIN

Collège B

Mme Fabienne GAZIN à M. Patrice HILT

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Agathe WALTER à Mme Alizée BERRETZ

M. Antoine SCHMITT à M. Alexandre HOURLIER

MédiaDroit :

M. Elias MOUNTASIR à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

Mme Margot BOOS à M. Olivier TRARBACH

Mme Salomé GSELL à M. Olivier TRARBACH

UNI :

Personnalités extérieures

M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts comptables, à Maître SCHEID

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Relations internationales

Membres élus :

Personnalités extérieures :

**Etaient absents :**

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD

Membres élus :

Collège B

Mme Monica HUBELE, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

UNI

Mme Karine VIGNET

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de votants, présents ou représentés	31

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h06.

Elle énonce les procurations et les personnes excusées puis aborde l'ordre du jour.

## 1. Informations du doyen

- *Elections générales*

Les élections générales pour le renouvellement des membres du Conseil de faculté se tiendront les 27 et 28 mars prochains pour le collège des Etudiants et le 27 mars uniquement pour les collèges des Personnels.

- *Premier bilan du partenariat avec la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ)*

Madame le Doyen insiste sur l'intérêt que présente ce partenariat. A la demande de celle-ci, M. le professeur Raphaël ECKERT rappelle le contenu de la lettre d'intention et indique qu'un enseignant a déjà bénéficié d'un échange qui s'est tenu au Maroc.

- *Sélection Master 2*

La sélection en Master 2 pour la rentrée 2018/2019 a été votée à l'unanimité à la CFVU.

- *Séminaire intensif de révision*

Pour le second semestre, 350 étudiants se sont inscrits pour la séance de février. En février, les groupes étaient constitués de 15 à 20 étudiants. La prochaine séance aura lieu le 9 avril et sera présidée par M. Gillet.

- *Projet Idex Formation*

La Faculté de droit a répondu à l'appel à projet pour l'obtention d'un Idex formation. Le projet a pour objet de mettre en place des modules pour les primo-arrivants afin qu'ils bénéficient d'une méthodologie générale. Il ne s'agit pas de modules disciplinaires mais transversaux : prise de notes, utilisation des outils de l'ENT entre autres. M. le professeur Nicolas MOIZARD, qui représentait le Collegium, a défendu ce projet auprès de la Commission Idex. Les modalités de mise en œuvre dudit projet seront précisées ultérieurement.

- *Journée bien-être*

Une journée bien-être est reconduite pour les étudiants de la Faculté de droit le 14 mars. Elle est organisée par le docteur ROCHOUX au SUMPS. Nous allons procéder à la communication par voie d'affichage.

- *Journées Universitaires et Journée Portes-ouvertes*

M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle fait le bilans des JU et JPO. Les JU ont eu lieu au parc des expositions du Wacken avec un stand Droit et un stand AES. De nombreuses personnes provenant des associations étudiantes, certains administratifs et enseignants étaient présents pour animer les stands. Cette année la première journée a été prolongée de 17h à 20h pour pouvoir accueillir les parents mais ce dispositif n'a pas paru concluant. Durant ces deux jours, 3000 plaquettes d'information ont été distribuées.

La JPO a été avancée au 17 février pour aider les étudiants à faire leur choix dans Parcoursup. M. Patrice HILT remercie vivement les enseignants qui ont accepté de dispenser un cours ouvert ainsi que les personnels administratifs pour leur participation à la tenue des stands.

M. Patrice HILT présente le calendrier des autres évènements qui auront lieu à la Faculté de droit.  
Le 29 mars 2018 après-midi est prévue la journée des masters.  
Ce même jour, une conférence sera donnée de 12h à 13h autour des métiers proposés par le Quai d'Orsay en salle Alex Weill. L'an dernier près de 80 étudiants y avaient participé.

En avril, une présentation de la nouvelle offre de formation sera organisée à l'attention des étudiants.

En juin, une matinée sera consacrée à l'accueil des partenaires privés et institutionnels afin de leur présenter la nouvelle offre de formation.

## **2. Adoption du procès-verbal des séances du 15 janvier et du 29 janvier 2018**

- En l'absence de demande de modification, les procès-verbaux du 15/01/2018 et du 29/01/2018 ont été adoptés à l'unanimité.

## **3. Maquettes pédagogiques de la nouvelle offre de formation**

Cette nouvelle offre de formation a fait l'objet de toute l'attention des enseignants-chercheurs. Les discussions avec les professionnels ont contribué à son excellence. La mobilisation des services administratifs a été appréciée. C'est donc le résultat de très nombreux échanges et dialogues, le fruit du travail de la communauté universitaire.

Certains jalons ont été lancés durant le précédent décanat. Les axes ont été repris et approfondis depuis juin 2016. A la fin de la licence Droit, les étudiants diplômés devront maîtriser les grandes disciplines du droit et avoir des bases en droit privé, droit public, en histoire du droit, de sorte qu'ils puissent appréhender le droit en général.

La licence en droit général propose un nombre d'options plus réduit, avec des matières obligatoires pour être en cohérence avec ces objectifs. Le DU droits européens devient Licence parcours droits européens.

Au niveau du contenu des maquettes, en licence AES, deux formations ont été créées : le parcours comptabilité et finances et le parcours droit des entreprises à partir de la deuxième année avec un renforcement en mathématiques en première année.

Le niveau Master veut promouvoir la spécialisation.

En master, les mentions ont été définies par les porteurs de mention en fonction notamment des échanges menés avec les professionnels. Ce qui permet aux étudiants d'avoir une formation d'excellence et une meilleure insertion professionnelle.

Les emplois du temps ont été planifiés de telle sorte que la plupart des cours ne se chevauchent plus. Il faut souligner la grande disponibilité dont ont fait preuve les enseignants pour accepter de modifier les horaires dont ils disposaient jusqu'à présent. De la même façon, Madame le Doyen salue l'implication des

services administratifs qui s'efforcent de tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Reste maintenant à l'Université de mettre à disposition des amphithéâtres pour quelques créneaux. Cet effort est très important pour que les étudiants aient un emploi du temps plus cohérent en termes de formation. Les plages horaires de cours seront certainement plus longues mais c'est la condition pour éviter les chevauchements.

Cette nouvelle offre de formation a été réfléchi à coût constant. L'offre de formation n'est pas encore accréditée mais sera prochainement soumise au vote de la CFVU. Concernant l'accréditation, le ministère est en train d'examiner nos maquettes.

En vue de la journée des Masters, si les formations n'étaient pas encore accréditées, il sera mentionné sur les flyers « sous réserve d'accréditation ».

M. Nicolas KELLER, responsable du service des Masters, indique qu'une erreur s'est glissée dans la maquette du parcours Criminologie de la mention Droit pénal et sciences criminelles. Le volume horaire est à modifier entre médecine légale UE2 qui passe de 14h à 20h.

Mme Astrid HATT, responsable du service des licences, ajoute qu'une autre erreur apparaît dans la maquette du régime salarié au deuxième semestre où il faut enlever la mention des 32h et indique une faute de frappe dans l'UEO 5.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des maquettes pédagogiques de la nouvelle offre de formation.

#### **4. Convention de partenariat avec la Fondation René Cassin**

Madame le Doyen souligne que cette convention se situe dans le prolongement des discussions du dernier Conseil de faculté. Mme Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen en charge des relations internationales, est excusée car elle accueille en ce moment une délégation de Glasgow.

Madame Elsa DONGOIS, responsable administrative, rappelle que le budget du Concours Cassin est géré par deux entités, la Fondation Cassin et la Faculté de droit. Afin de clarifier les missions de chacun des partenaires et de cadrer la co-gestion, une convention a été établie. La Fondation Cassin, qui perçoit les droits d'inscription, a en charge les dépenses de conception des outils de communication, la gestion logistique des équipes, la coordination des bénévoles et la co-gestion du site internet. La Faculté de droit, qui perçoit les subventions des partenaires, assure la gestion logistique des jurys, l'organisation des événements festifs du concours et la co-gestion du site internet.

Les recettes sont fluctuantes chaque année et cette convention permet également de formaliser les échanges financiers au cas où l'un des partenaires qui serait déficitaire. Il pourrait voir son budget équilibré par l'apport de l'autre partenaire qui serait bénéficiaire dans les limites des ressources disponibles affectées au concours. Cet échange s'opérerait dans les deux sens.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD souhaite souligner l'intérêt de ce concours pour le rayonnement de la Faculté de droit et salue l'investissement de Mme Peggy DUCOULOMBIER et de tous ceux qui participent à sa gestion pour son bon déroulement.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la Convention de partenariat entre la Faculté de droit et la Fondation Cassin dans le cadre du Concours René Cassin.

## **5. Modification des statuts de la Faculté de droit**

Madame le Doyen propose de revoir la composition des membres siégeant au Conseil de Faculté définie dans les statuts de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion aux articles 5 et 6.

Il est proposé de modifier la composition des membres du Conseil de faculté par l'ajout de la chambre départementale des huissiers en tant que personnalité extérieure. La chambre de commerce et d'industrie devient un invité permanent. M. le professeur Raphaël ECKERT demande si le directeur de l'École doctorale peut également siéger en tant qu'invité permanent. Madame le Doyen soumet cette proposition, qu'elle soutient, aux membres du Conseil.

La composition des membres du Conseil est modifiée tel que mentionnée ci-après :

### *Article 5*

*Le Conseil comprend 40 sièges répartis comme il suit:*

*a) 8 sièges réservés aux personnalités extérieures suivantes et pour une durée de quatre ans :*

- ♦ *2 personnalités représentant les collectivités territoriales :*
  - *1 représentant de la Région Grand Est ;*
  - *1 représentant de l'Eurométropole de Strasbourg.*
- ♦ *4 personnalités représentant les activités économiques :*
  - *1 représentant de l'Ordre des avocats du Barreau de Strasbourg ;*
  - *1 représentant de l'Ordre des experts comptables ;*
  - *1 représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin ;*
  - *1 représentant de la chambre départementale des huissiers.*
- ♦ *1 magistrat, représentant du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg ou du Tribunal administratif de Strasbourg*
- ♦ *1 personnalité désignée par le Conseil à titre personnel*

*b) 18 sièges réservés aux représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et répartis ainsi qu'il suit :*

- ♦ 9 représentants des professeurs et assimilés ;
- ♦ 9 représentants des autres enseignants et assimilés.

c) 2 sièges réservés aux représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.

d) 12 sièges réservés aux représentants des usagers inscrits à la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion.

#### Article 6

*Le Conseil comprend des membres permanents n'ayant pas voix délibérative :*

- ♦ Les membres non élus de l'équipe décanale ;
- ♦ Le Responsable des services administratifs de la Faculté ;
- ♦ Le Directeur de l'IEJ ;
- ♦ Le Directeur de la Fédération de recherche ;
- ♦ Le Directeur du SCD ;
- ♦ Le Directeur de l'Ecole Doctorale ;
- ♦ 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la nouvelle composition des membres du Conseil de faculté modifiant les statuts.

### **6. Demande de subvention**

- Concours de Conseil Juridique – MédiaDroit

MédiaDroit demande 800 euros de subvention pour la septième édition du Concours de Conseil Juridique.

Mme Emmanuelle TRAUZOLLA, présidente de l'association, présente le concours qui se divise en 3 étapes et qui est un concours de droit bancaire. Trente-trois binômes se sont défiés cette année et seuls trois binômes pourront s'affronter lors de la finale le 19 mars prochain. C'est un concours prestigieux qui rassemble des professionnels renommés.

Madame Elsa DONGOIS rappelle que 600 euros sont donnés chaque année excepté l'année dernière en raison du refus du CROUS de soutenir le concours. Maître SCHEID demande combien il manque sur le budget. Mme Emmanuelle TRAUZOLLA explique qu'en général, l'association a le soutien de l'ordre des avocats et des notaires mais ils n'ont pas reçu de réponse pour l'instant. L'Université a octroyé une

subvention de 700 euros qui était moindre l'année dernière. M. Le Bâtonnier LUTZ-SORG demande quel est le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Ordre des avocats. Mme Emmanuelle TRAUZOLLA répond qu'il n'y a pas de montant précis mais une demande de renouvellement par rapport aux années précédentes. M. Le Bâtonnier LUTZ-SORG conseille de renseigner le montant. Maître SCHEID répond que le soutien de la chambre des notaires serait accordé.

Eu égard aux discussions, Madame le Doyen propose de voter un montant de 600 euros de subvention.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 600 euros pour le Concours de Conseil Juridique.

## **7. Divers**

Madame Catherine BIERENT, chargée de mission AES, remercie les membres du Conseil de faculté qui ont accepté que la Faculté de droit subventionne deux équipes pour participer au Tournoi européen de gestion. Les deux équipes sont déjà au travail puisque la procédure est dématérialisée. Cette année, les équipes font parties d'une entreprise qui doit vendre des coques de bateaux. La première décision de l'équipe doit intervenir ce dimanche et les onze autres seront prises pendant le tournoi.

Madame le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD demande quel est l'état d'avancée de Parcoursup. Madame le Doyen lui répond que la date limite de dépôt des vœux sur Parcoursup est le 13 mars. Le nombre de candidatures définitif sera connu le 04 avril. Tous les dossiers seront classés. Puis il y aura une remontée des dossiers au fil de l'eau en fonction des capacités d'accueil. De plus, les OUI-SI sont à envisager.

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD demande si l'Idex Formation pourrait être un outil pédagogique pour répondre au OUI-SI. Madame le Doyen répond que l'Idex formation, même s'il n'a pas été conçu dans cette perspective, pourrait effectivement servir à considérer le OUI-SI. Pour le français, le projet Voltaire est également envisagé. Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD souhaite connaître dans quelle situation un étudiant se verra répondre OUI-SI. Madame le Doyen l'informe que toutes les réflexions vont être menées avec les responsables de formation y compris pour le seuil des OUI-SI. A cet effet, des réunions seront prévues avec les équipes pédagogiques d'ici la fin du mois.

Madame le Doyen adresse ses remerciements aux membres du Conseil de faculté.

Le Conseil de faculté se termine à 10h57.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles)

- 9 avril 2018
- 14 mai 2018
- 11 juin 2018